

# CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2022

## COMPTE-RENDU

Le conseil municipal s'est réuni le 14 septembre 2022, à 18 heures 30, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire. Les points suivants étaient à l'ordre du jour.

### **1. Subvention exceptionnelle au Stade Plabennecois Football**

Le Stade Plabennecois Football a sollicité de la commune le versement d'une subvention exceptionnelle afin de faire face à ses difficultés financières. Considérant le rayonnement du Stade Plabennecois sur le territoire, son importance dans le tissu associatif local en tant que 1ère association de la commune en nombre d'adhérents et afin de contribuer à la poursuite des activités de l'association, en particulier pour la formation de jeunes sportifs, le conseil municipal décide à l'unanimité (6 abstentions) d'attribuer une subvention exceptionnelle de 60 000 €, dont le montant sera déduit chaque année de la subvention annuelle par fraction.

### **2. Convention pluriannuelle d'objectifs et de financements avec le Stade Plabennecois Football**

Signature avec le Stade Plabennecois Football d'une convention pour les saisons 2022-2023 à 2025-2026, fixant les engagements de chacune des parties, notamment le concours financier de la commune et les objectifs et projets de l'association. Unanimité (6 abstentions).

### **3. Convention pluriannuelle d'objectifs et de financements avec le Rugby Club Plabennecois**

Signature avec le Rugby Club Plabennecois d'une convention pour les saisons 2022-2023 à 2025-2026, fixant les engagements de chacune des parties, notamment le concours financier de la commune et les objectifs et projets de l'association. Unanimité.

### **4. Décision budgétaire modificative n° 1**

Crédits complémentaires de fonctionnement (+ 60 000 €) pour subventions aux associations, financés par une réduction de crédits (- 60 000 €) pour Agencements et aménagements de terrains sportifs. Unanimité (6 abstentions).